

**MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES AU FAUBOURG
CONTRECOEUR**

Opinion du Comité citoyen Faubourg Contrecoeur

**Transmis à l'Office de Consultation Publique
de Montréal**

Rédigé par:

Nickolas-Armand Gagnon

Révision par:

Annie St-Amant et Véronique Bergeron

4 octobre 2017

À propos de nous

Nous sommes le *comité citoyen Faubourg Contrecoeur*, un regroupement de citoyens dynamiques et engagés qui participent activement au développement du quartier Faubourg Contrecoeur, tant sur les plans social qu'économique. Nous jouons aussi un rôle dans la promotion de la sécurité des citoyens du secteur.

Tous les thèmes que nous présenterons dans ce mémoire sont liés à l'environnement et à la mobilité durable. Puisque notre quartier est situé près des raffineries de Montréal-Est, aux abords de la Carrière Lafarge et dans l'un des secteurs où le parc automobile est l'un des plus importants de l'île de Montréal et de l'arrondissement, nous devons faire des efforts pour contrer les effets négatifs produits par tous ces facteurs.

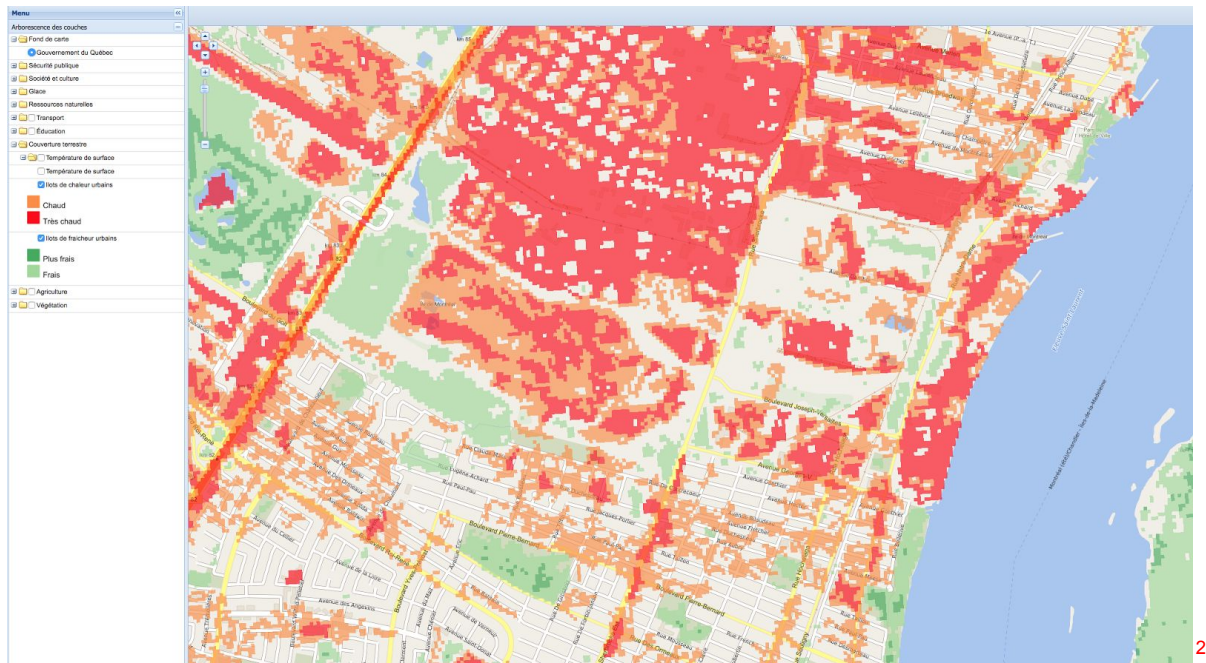
Nous croyons que le développement du Faubourg Contrecoeur et sa partie commerciale pourraient devenir un véritable laboratoire et un exemple inspirant pour le reste de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) et la ville de Montréal en ce qui a trait au respect de l'environnement en milieu urbain et à l'intégration des transports actifs et durables.

Dans la poursuite de cet objectif, nous vous proposons trois modifications à inclure au règlement d'urbanisme de MHM. Enfin, nous concluons par deux interrogations sur le nouveau règlement proposé.

Première proposition:

Nous proposons que tous les bâtiments de la zone commerciale aient l'obligation d'avoir des toits verts, que ce soit des graminées, des vivaces, des légumes ou des fruits. Nous sommes conscients de l'augmentation des coûts associés à une telle mesure, mais nous sommes d'avis que des toits dits "blancs" ne suffisent pas pour contrer les îlots de chaleur et la chaleur anthropique en raison de la proximité des activités industrielles de la Carrière Lafarge et des raffineries. De plus, les végétaux sur les toits agissent comme un écran protecteur en fixant les poussières et les divers polluants atmosphériques provenant de la carrière et des raffineries. Bien que leur coût soit plus élevé au départ, ceci ne devrait pas être un argument pour refuser ce type de mesure puisqu'elle contribue à la durabilité des toits et à une économie importante d'énergie. En effet, tel que mentionné dans le document « Mesures de lutte aux îlots de

chaleur urbains » de la Santé publique du Québec¹, « les toits verts contribuent à une augmentation de l'isolation thermique en hiver, mais aussi en été, et offre une meilleure durée de vie au toit, du fait que la toiture végétale protège des intempéries, de l'exposition aux rayons UV et des variations importantes de température, autant de facteurs qui entraînent la dégradation des toits. »



Deuxième proposition :

Nous proposons que le stationnement de la zone commerciale soit conforme à la norme *Stationnement écoresponsable* du Conseil Régional en environnement de Montréal (CRE-Montréal).

Cette norme s'adresse à tous ceux qui s'intéressent à la conception écologique et à la gestion innovante du stationnement. L'attestation est gratuite et offerte aux propriétaires et gestionnaires de terrains en développement et de stationnements à réaménager, sur la base de l'expertise du CRE-Montréal et suivant les critères établis avec un comité d'experts. L'accompagnement offert par le CRE-Montréal permet aux propriétaires et

¹ <http://www.monclimatmasante.qc.ca/%C3%AElots-de-chaleur.aspx>

² <https://www.donneesquebec.ca/igo/aperçu/?id=temperature>

gestionnaires d'immeubles de s'inscrire à l'avant-garde des tendances en aménagement et gestion des stationnements.³

Un tel stationnement sert à contrer les îlots de chaleur grâce aux caractéristiques suivantes :

- Un bitume couvert d'un enduit avec un indice de réflectance plus élevé.
- Une couverture végétale accrue.
- Des aires de biorétention pour traiter sur place les eaux de pluie.

Troisième proposition:

Nous proposons que la station-service prévue au coin des rues Sherbrooke et Contrecoeur desserve non seulement des véhicules à essence, mais aussi des véhicules électriques. Nous ne parlons pas ici de borne à 200V qui impose un délai de 8 heures pour recharger un véhicule électrique, mais plutôt de bornes de 400V qui offrent une pleine charge dans un délai rapide de 30 à 60 minutes, et ceci, pour une modique somme qui varie entre 5 \$ et 10 \$.

Ce type d'installation est généralement issu d'un projet coopératif entre un commerçant et Hydro-Québec. La société d'État achète la borne, le commerçant l'installe et les deux se partagent les revenus en parts égales.

Ce service pourrait non seulement desservir les clients de la zone commerciale et les gens de passage, mais nous croyons que les premiers utilisateurs seraient sans aucun doute les résidents du Faubourg Contrecoeur. De nombreux résidents aimeraient effectuer un virage vert et acquérir une voiture électrique, mais les infrastructures électriques n'ont pas été prévues ainsi dans les phases de construction résidentielles du quartier. Après coup, installer une borne électrique dans une aire commune d'une coopérative d'habitation ou dans un espace de stationnement extérieur en copropriété est passablement compliqué. C'est la raison pour laquelle nous croyons que deux bornes de 400V seraient un atout pour les résidents du Faubourg Contrecoeur, pour la notoriété de l'arrondissement et pour la promotion de l'électrification des transports promue par Québec.

³ <https://stationnementecoresponsable.com/>

Première interrogation:

Lors de la consultation, les intervenants de la ville de Montréal ont fait une présentation PowerPoint. Sur la diapositive numéro 15, il est écrit:

Ajout aux critères d'évaluation d'un PIIA pour les secteurs G et G-1 (secteur commercial) de critères relatifs :

- [...]
- à l'aménagement des stationnements pour vélos;
- [...]

Est-ce que les représentants de la ville de Montréal peuvent nous éclairer sur ce sujet?

Deuxième interrogation:

Lors de la présentation du 13 septembre 2017, moi, Nickolas-Armand Gagnon, membre actif du comité citoyen, j'ai posé une question sur la réglementation concernant le nombre d'arbres devant être plantés au mètre carré. On m'a répondu que le ratio serait le même.

Notre questionnement est basé sur le fait que le comité Jacques-Viger, dans son avis du 3 mars 2017, intitulé *Modification du Règlement 07-017 – Faubourg Contrecoeur*, a émis des réserves; une de ces réserves était que le ratio d'arbres passeraient de 1/150 m² à 1/200 m².

Nous aimerions que les représentants de la ville nous donnent le ratio d'arbres qui devront être plantés dans le Faubourg Contrecoeur.

En terminant, nous remercions tous ceux qui ont permis la tenue de cette consultation et nous espérons que tous les intervenants au dossier partageront avec nous notre vision progressiste pour un quartier moderne et exemplaire.